

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

LÉGALISATION CONTRÔLÉE DE LA PRODUCTION, DE LA VENTE ET DE LA
CONSOMMATION DE CANNABIS - (N° 2099)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.